

CONTRAT

**CONDITIONS DE
VALIDITE D'UN
CONTRAT**

**VICES DU
CONSENTEMENT**

**RESPONSABILITE
CIVILE
ET
PENALE**

Conditions de validité

Bonne foi
Capacité juridique
Contenu du contrat (licite et certain)
Consentement

Contrat

Accord de volonté entre deux ou plusieurs personnes, appelées « parties », destiné, selon ses clauses, à créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations

Responsabilité civile

Responsabilité engagée lorsqu'une personne a causé un dommage à autrui de par son action (dommages et intérêts pour la victime)

Responsabilité pénale

Responsabilité engagée lorsqu'un individu commet une infraction (amende et/ou prison)

Les deux responsabilités peuvent être engagée en même temps

Vices du consentement

Erreur (involontaire)
Dol (volontaire)
Violence

**RESPONSABILITE CIVILE
CONTRACTUELLE
OU
EXTRA CONTRACTUELLE**

**CONTRAT DE
TRAVAIL**

**POUVOIRS DE
L'EMPLOYEUR**

**CLAUSE
DE MOBILITÉ**

Contrat de travail

Contrat par lequel une personne (salarié) s'engage à fournir une prestation de travail en échange d'une rémunération. Le lien de subordination est l'une des conditions d'existence d'un contrat de travail

Responsabilité civile contractuelle

Permet de réparer les dommages causés par l'inexécution ou la mauvaise exécution d'une obligation née d'un contrat

Responsabilité civile extracontractuelle

Permet de réparer pour tous les dommages qui ne résultent pas de l'inexécution d'un contrat

(responsabilité du fait personnel, du fait d'autrui, du fait des choses, des animaux)

Clause de mobilité

Prévoit une éventuelle mutation du salarié dans un autre lieu de travail

Conditions :

Le lieu doit être connu
La mutation doit être justifiée
La situation personnel du salarié doit être pris en compte
Le salarié doit être prévenu en avance

Pouvoir de l'employeur

Le pouvoir de direction (prendre des décision pour organiser le travail dans l'entreprise), pouvoir réglementaire (règlement intérieur), pouvoir disciplinaire (sanctionner)

**CLAUSE DE NON
CONCURRENCE**

RUPTURE DU CDI

DROIT DU SALARIÉ

**LIBRE
CONCURRENCE**

Rupture du CDI

De la part du salarié : Retraite ou démission

De la part de l'employeur :
Licenciement (motif personnel ou économique)

Commun accord : Rupture conventionnelle

Clause de non concurrence
Interdit au salarié de se faire embaucher par un concurrent de son employeur après la rupture de son contrat de travail

Conditions :
Limitée à une zone et sur une durée
Indispensable pour protéger l'entreprise
Il doit exister une contrepartie financière

Libre concurrence

Chacun peut tenter de développer et conserver sa clientèle, voire d'attirer celle de ses concurrents en usant de divers moyens. Les activités des entreprises ne doivent pas nuire à l'intérêt général (entente illicite, abus de position dominante)

Droit du salarié

Droit classique (liberté d'expression, respect de la vie privé...)
Droit à la déconnexion
Droit au secret des correspondances
Droit de grève

**CONCURRENCE
DÉLOYALE**

**QUALIFICATION
JURIDIQUE**

**ARGUMENTATION
JURIDIQUE**

Qualification juridique

Synthèse d'un litige

Il faut identifier :

Les parties

Le lien entre les parties

Les faits

Les suites

CONCURRENCE DÉLOYALE

Comportement qui porte atteinte à
une concurrence saine

Argumentation juridique

Texte qui donne des arguments
pour défendre une situation de
droit

Selon...(texte de droit)

Or...(rappel de la situation)

Donc...(conclusion)